

Dossier de Presse

SOMMES NOUS ?

Élus CGT Finances Publiques de la Commission Paritaire Administrative Nationale pour le corps des Géomètres Cadastreurs des Finances Publiques (géomètres du Cadastre), 68% des collègues nous ont fait confiance lors des dernières élections professionnelles fin 2014 et avons 5 élus sur 6 dans cette instance.

A ce titre, nous siégeons lors des CAP qui régissent les actes de gestion concernant les techniciens du cadastre.



L'objet de notre démarche :

Réunis dernièrement, nous avons mis à profit le temps de préparation de notre réunion paritaire pour pointer ce qui semble être pour nous un scandale d'état, dont voici un bref exposé.

En préambule, nous attirons votre attention sur le fait que toutes les informations et documents cités ci-après sont des documents publics, facilement consultables sur Internet. Notre seul mérite est d'avoir fait preuve de curiosité, et trouvé « le fil de la pelote » et commencé à le tirer.

La Fonction publique est dans la tourmente, notamment au travers de CAP 2022, et la dénigrer ou l'affaiblir est un moyen de faire germer dans toutes les têtes l'idée d'une privatisation heureuse.

La Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP, couramment appelée « Bercy »...) n'est pas en reste et depuis longtemps, le plan cadastral est dans son collimateur. Pour mémoire, le plan cadastral est le seul référentiel parcellaire en France. Il n'est certes pas juridique (et encore...). Il assoit de la jurisprudence en droit civil, et constitue souvent l'ultime recours en cas de désaccord entre parties. Il est en perpétuelle évolution (production de plans neufs, remembrements, opérations foncières d'envergure) et quotidiennement mis à jour, tant du point de vue parcellaire que de la représentation du bâti. Il est aussi d'une aide précieuse pour l'adressage et l'identification des personnes et des biens imposables (TF, TH, CFE). C'est pourquoi les trois missions, topographiques, fiscales et foncières, sont intimement liées.

En décrétant la suspension de la mise à jour du bâti, la DGFIP prend donc ouvertement la décision, grave, de dégrader le plan.

La DGFIP a par ailleurs depuis longtemps établi un partenariat avec l'IGN (Institut Géographique National). Elle « donne » ses fichiers parcellaires à l'Institut, celui-ci mettant à la disposition de notre administration des photos aériennes de manière plus ou moins régulière (un jeu de photos tous les 4 à 5 ans).

Lors du compte rendu du **Conseil d'Administration de l'IGN** du 08 mars 2018 (page 141) dans lequel siège de droit un haut fonctionnaire de la DGFIP, il est signalé en annexe (fournie dans ce dossier) que l'IGN sous-traite à une société privée le soin d'exécuter les travaux techniques sur le parcellaire dans le cadre du projet de RPCU (Référentiel Parcellaire Cadastral Unique). Pour simplifier, il s'agit d'un projet visant à assurer un continuum parcellaire à l'échelle de tout le territoire national.

Or nous avons découvert que cette société (dont le cœur de métier est le paiement électronique...) est dirigée par deux anciens hauts fonctionnaires des Finances Publiques affectés au programme COPERNIC (informatique) et partis « servir » dans le privé.

Cette société fait elle-même partie d'un groupe dont le PDG n'est autre qu'un ancien Ministre des Finances de droite de 2005 à 2007, rallié à M. Macron lors de la dernière présidentielle.

Le secteur cadastre de la CGT Finances Publiques a incidemment découvert un faisceau d'éléments curieux et troublants, sur fond de réorientation précipitée et brutale de la mission : le plan cadastral n'est plus le cœur de métier des services... Les collègues sont donc priés de « regarder ailleurs ».

- ❖ La DGFIP et l'IGN sont deux administrations liées par convention : pourquoi l'IGN sous-traite-t-il des chaînes de production, sauf à ce qu'il se reconnaisse incapable d'assumer cette convention ?
- ❖ **L'appel d'offre** qui a permis à la société WORLDLINE de décrocher ce beau et juteux contrat précise qu'il est nécessaire de se prévaloir de compétences certaines sur le marché des systèmes d'information géographiques (voir accord-cadre de ce marché public avec ce dossier) : *a priori*, sauf erreur, elle ne peut s'en prévaloir... Comment peut-elle être retenue dans ce cas ?
- ❖ Pourquoi une si brutale réorientation des missions sinon pour faire place à ce nouvel opérateur ?
- ❖ Ne serions-nous pas en train d'assister au grand jour à un jeu de passes-plats entre hauts fonctionnaires « en fonction » et ceux partis pantoufler ?
- ❖ N'y aurait-il pas délit d'initiés et autres conflits d'intérêts ?

Toutes ces questions nous interpellent. Le service public cadastral est un outil performant, et surtout à très forte valeur ajoutée (visiblement nous ne sommes pas les seuls à le penser), utile aux usagers, utile aux collectivités locales dont il est un interlocuteur apprécié et très souvent sollicité.



Pourquoi nous adresser à vous ?

Comme nous vous l'avons dit en début de présentation, nous ne sommes « que » des élus de la CGT Finances Publiques, représentants des personnels. Ce que nous pointons dans ces lignes fait partie de notre travail de défenseurs des personnels et de l'intérêt public.

Nous ne sommes cependant ni des enquêteurs, pas plus que des accusateurs : tout ce que nous vous exposons est d'ailleurs notoirement public. Nous nous considérons plus comme des lanceurs d'alerte mandatés par la CGT Finances Publiques pour montrer ce que le libéralisme appliqué à n'importe quel pan du service public peut provoquer comme dégâts:

Bien sûr, nous nous tenons à votre disposition pour de plus amples éclaircissements si vous souhaitez vous emparer de ce dossier. Nous pourrions aussi approfondir ce qu'est le Cadastre, dans toutes ses dimensions, car les enjeux vont sans doute au-delà. Comment en effet ne pas avoir des inquiétudes similaires avec la mise en place du prélèvement à la source ?

Le dossier que nous vous proposons d'examiner comporte plusieurs écrits et autres références qui vous permettront de constater les points suivants:

- ❖ Les **élus** locaux et nationaux, toute appartenance politique confondue, et l'**Ordre des Géomètres Experts** sont alertés,
- ❖ **Plusieurs questions** sont posées à l'Assemblée Nationale **sans aucune réponse** du Ministre concerné,
- ❖ La **presse locale (Ouest France)** ou **Presse-Océan** soulèvent des interrogations: les directions locales, habituellement très promptes à bondir, se taisent, un **dossier de presse** a même été constitué dans certains départements
- ❖ Certaines communes, très sensibilisées, ont voté des **délibérations** de soutien et demandé des éclaircissements aux Directions des Finances Publiques : cela a abouti à des menaces des collègues leur reprochant des entorses au droit de réserve...

A ce stade et vu les réactions, la CGT Finances Publiques pense avoir touché un point sensible soigneusement dissimulé, qu'une certaine hiérarchie ne souhaite pas voir étalé en place publique, et encore moins faire l'objet d'enquêtes journalistiques...

